

Département du Vaucluse  
Commune de Monteux

DE/33/542/20231130/2



Date de la convocation :  
21.11.2023

		<b>EXTRAIT</b> <b>du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration</b> <b>du C.C.A.S. de Monteux</b> <b>Séance du 30.11.2023</b>
		L'an deux mille vingt-trois Et le jeudi 30 novembre 2023 à 18 heures 00
Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice-Président.
Présents :	9	<u>Membres élus</u> : Mesdames Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Rosa Lila HAMMACHE ; Monsieur Christophe MOURGEON
		<u>Membres nommés</u> : Mesdames Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ ; Messieurs André BRES, Christophe NICKEL, Jean-Yves GOAVEC, Jean-Claude OBER
Absents excuses représentés :	5	Mesdames Chantal GONNET-OLIVI par Christophe MOURGEON, Josette BERNARDONI par Chantal SIMONNOT, Caroline PLATERO par Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Carmen MARTIN par Michèle MUNOZ ; Monsieur Mohammed AITANE par Rosa Lila HAMMACHE
Absents excusés non représentés :	3	Messieurs : Christian GROS Président, Simon BERTHE, Michel TERRAS
Votants :	14	
Secrétaire de séance :		Madame Catherine SIAU, directrice du CCAS

### Élection d'un(e) vice-président(e) délégué(e)

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-20 et L.123-18, l'article L.123-6 modifié par la loi n° 2022-217 du 21.02.2022-art. 6 et art. 141 dite « 3DS » ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier de la partie réglementaire modifié par le Décret no 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** nouvelles dispositions relatives à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale permettant une continuité du fonctionnement des conseils d'administration des CCAS avec l'élection d'un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions que le vice-président et pouvant ainsi intervenir en cas d'empêchement de ce dernier ;

**Le Vice-Président** propose aux membres du Conseil d'Administration la candidature de Madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN aux fonctions de Vice-Présidente déléguée du CCAS.

**Le Vice-Président** propose que l'élection du Vice-président délégué s'effectue à main levée.

Le **Conseil d'Administration**, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'élection à main levée du Vice-Président délégué du CCAS ;

**ELIT** Madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN comme Vice-Présidente déléguée du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vote à main levée	Nombre de voix
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 14.12.2023

Publié le : 14.12.2023

Christophe MOURGEON



Vice-Président

Catherine SIAU



Secrétaire de séance